



PÉGO'VIGILANTS

TERRITOIRE PROTÉGÉ PAR NOTRE RÉSEAU

Vous êtes victime d'un cambriolage ?

Premier réflexe : gardez votre calme, ne touchez à rien appelez le 17 immédiatement. Prenez des photos en attendant l'intervention des forces de l'ordre.

Vous devez ensuite vous rendre sans délai dans la Brigade de Gendarmerie de Pégomas pour déposer plainte.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi déposer plainte par un courrier papier adressé au procureur de la République.

Télécharger un modèle de courrier personnalisé (service-public.fr)

Comment limiter les risques de cambriolage ?

»»» *Quand vous êtes chez vous*



Vérifiez la sécurité de votre habitation :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton) ou d'un entrebâilleur ;
- Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme) ;
- Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous, et ne laissez pas de clef sur la serrure intérieur d'une porte vitrée ;
- Ne facilitez pas l'intrusion des cambrioleurs : mettez sous clé vos échelles, marteaux, tournevis et autres outils de bricolage !



Ville de **PÉGOMAS**





PÉGO'VIGILANTS

TERRITOIRE PROTÉGÉ PAR NOTRE RÉSEAU

»» *Quand vous vous absentez*

Quelques bons réflexes pour éviter les cambriolages :

- Ne laissez pas vos fenêtres ouvertes ;
- Ne cachez pas vos clés à l'extérieur, même pour les laisser à un ami ;
- N'annoncez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux ou votre messagerie (vocale ou email) ;
- Demandez à une personne de votre entourage de passer chez vous pour récupérer le courrier et ouvrir/fermer vos volets ;
- Inscrivez-vous au dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) auprès de la Police Municipale de Pégomas.



BON A SAVOIR !

Vous pouvez faire intervenir chez vous **un référent sûreté**, gendarme expert en sécurité et vidéoprotection. Il réalisera une consultation gratuite et vous bénéficierez de ses conseils **pour protéger votre logement**.

Contactez la Brigade de Gendarmerie pour en savoir plus.

Avant de passer à l'action, les cambrioleurs font souvent des repérages, en se faisant passer pour des démarcheurs à domicile. Soyez attentifs et n'hésitez pas à signaler un comportement qui vous semble suspect, en relevant si possible des éléments précis d'identification :

Véhicules (type, marque, couleur, immatriculation) ou individus suspects (caractéristiques physiques, tenue vestimentaire).



Ville de **PÉGOMAS**





PÉGO'VIGILANTS

TERRITOIRE PROTÉGÉ PAR NOTRE RÉSEAU

L'Opération Tranquillité Vacances, c'est quoi ?



Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, vous pouvez **bénéficier gratuitement du dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV)**. Les policiers municipaux veilleront sur votre logement lors de leurs patrouilles ils vous laisseront un avis de passage et vous préviendront en cas d'anomalie.

»» *Comment s'inscrire ?*

Il suffit de remplir le formulaire disponible en ligne
(sur le site du service-public.fr, rubrique "Particuliers" puis "Vos Droits")
de l'imprimer et le déposer au poste de la Police Municipale de Pégomas
avant votre départ.



Ville de **PÉGOMAS**

